

OBJET :
**Budget 2023 - Décision
modificative n° 1**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze novembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le neuf novembre, se sont réunis à 16h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Patrick OLLIER,

En téléconférence :

Patrice LECLERC,

François-Marie DIDIER,

Christophe NAJDOVSKI,

François VAUGLIN

Au titre du Conseil de Paris :

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Denis LARGHERO,

En téléconférence :

Josiane FISCHER,

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En téléconférence :

Bélaïde BEDREDDINE,

Frédéric MOLOSSI,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Chantal DURAND

En téléconférence :

Jean-Pierre BARNAUD

Laurence COULON

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :

Philippe GUNDALL,

Jean-Michel VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

En téléconférence :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Régis SARAZIN

Nombre des membres composant le Comité syndical	31
En exercice.....	31
Présents à la Séance	17
Représentés par mandat	5
Absents	9

Au titre de de la Région Grand Est :

En téléconférence :
Annie DUCHENE

Étaient absents excusés :

Philippe GOUJON,
Sylvain RAIFAUD,
David ALPHAND,
Jean-Noël AQUA,
Pierre RABADAN,
Jérôme LORIAU,
Jean-Michel BLUTEAU,
Magalie THIBAUT,
Mohamed CHIKOUCHE,

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

Vincent BEDU donne pouvoir à Patrick OLLIER
Sylvain BERRIOS donne pouvoir à Chantal DURAND
Pénélope KOMITÈS donne pouvoir à François VAUGLIN
Dan LERT donne pouvoir à Patrick OLLIER
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO

La majorité des membres étant présente,

Monsieur BEDREDDINE a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation du Comité syndical le projet de décision modificative n°1 pour l'année 2023.

Le budget supplémentaire approuvé le 8 juin 2023 a permis d'ajuster une première fois les prévisions du budget primitif en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire et de l'avancée des projets. Par ailleurs, conformément à l'autorisation budgétaire accordée par le Comité syndical, certains ajustements ont pu être réalisés par le biais des virements de crédits au sein des chapitres budgétaires.

La décision modificative présentée ici permet d'ajuster davantage les inscriptions budgétaires, et notamment d'intégrer le paiement de l'apport en capital initial relatif à l'adhésion à l'Agence France Locale.

Pour rappel, les décisions modificatives, qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif et le budget supplémentaire.

La maquette de la décision modificative vous est présentée en annexe de ce rapport. Celle-ci est arrêtée comme suit pour un montant global de **103 826 911,08 €** :

	TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES		TOTAL
	REELLES	ORDRE	REELLES	ORDRE	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	78 525 045,30 €	130 000,00 €	69 046 074,52 €	9 608 970,78 €	78 655 045,30 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	15 661 995,00 €	9 508 970,78 €	25 140 965,78 €	30 000,00 €	25 170 965,78 €
TOTAL BUDGET 2023 (BP+BS+DM)	94 187 040,30 €	9 638 970,78 €	94 187 040,30 €	9 638 970,78 €	103 826 011,08 €
	103 826 011,08 €		103 826 011,08 €		

En comparaison, le budget primitif 2023, voté le 8 décembre 2022, présentait les chiffres suivants :

	TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES		TOTAL
	REELLES	ORDRE	REELLES	ORDRE	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	71 234 500,00 €	- €	64 419 181,00 €	6 815 319,00 €	71 234 500,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	15 436 995,00 €	6 815 319,00 €	22 252 314,00 €	- €	22 252 314,00 €
TOTAL BUDGET PRIMITIF 2023	86 671 495,00 €	6 815 319,00 €	86 671 495,00 €	6 815 319,00 €	93 486 814,00 €
	93 486 814,00 €		93 486 814,00 €		

Et le budget supplémentaire 2023, qui a permis de reprendre le résultat du compte administratif 2022 et d'ajuster les prévisions, présentait les chiffres suivants :

	TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES		TOTAL
	REELLES	ORDRE	REELLES	ORDRE	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	78 654 930,61 €	130 214,69 €	69 186 174,52 €	9 598 970,78 €	78 785 145,30 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	15 671 995,00 €	9 498 970,78 €	25 140 965,78 €	30 000,00 €	25 170 965,78 €
TOTAL BUDGET 2023 (BP+BS)	94 326 925,61 €	9 629 185,47 €	94 327 140,30 €	9 628 970,78 €	103 956 111,08 €
	103 956 111,08 €		103 956 111,08 €		

Ainsi, le budget diminue au global de 130 100 €.

Les modifications proposées, afférentes uniquement aux dépenses, sont expliquées ci-après.

1. Diminution des dépenses PAPI SMF :

Le commencement des actions relatives au PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes n°2 ayant été décalées en raison de la labélisation du PAPI plus tardive qu'initialement estimée (mi-août 2023), les dépenses escomptées ne pourront pas toutes être réalisées sur l'exercice. Ainsi, le budget de l'appui aux territoires **diminue de -95 K€** en section de fonctionnement et **-179 K€** en investissement.

2. Augmentation des charges financières :

Seine Grands Lacs a dû recourir à la ligne de trésorerie souscrite auprès de la Caisse d'Épargne sur des durées longues depuis le début d'année, et par ailleurs Seine Grands Lacs a mobilisé des nouveaux emprunts en cours d'année et a subi l'évolution des taux variables pour les emprunts déjà existants. Ainsi, il est nécessaire d'abonder en section de fonctionnement le chapitre dédié au paiement des frais financiers liés aux emprunts de **+85 K€**.

3. Ajustements des inscriptions du budget DAMH :

Il est nécessaire de procéder à des modifications au sein du budget de la direction des aménagements hydrauliques afin que les inscriptions budgétaires définitives correspondent davantage à la réalité d'exécution. Au global, ces ajustements amènent à une diminution de ce budget de **-96 K€**. En effet, les opérations de travaux de réhabilitation et d'entretien peuvent subir des décalages de calendrier et il a été nécessaire en cours d'année d'intégrer des travaux d'entretien spécifique sur les digues. Par ailleurs, des ajustements inter-opérations et inter-comptes budgétaires sont effectués afin que les crédits budgétaires nécessaires aux différentes opérations soient appropriés.

Ces ajustements affectent le plan pluriannuel d'investissement, ils y seront intégrés afin d'actualiser les enveloppes des autorisations de programme correspondantes.

4. Adhésion à l'Agence France Locale :

Conformément à la délibération présentée précédemment, il est proposé de payer sur l'exercice 2023 l'apport en capital initial relatif à l'adhésion à l'AFL, pour un montant de **144 900 €**, en dépense d'investissement au compte 261 (titres de participation).

Ces changements induisent une hausse de +10 K€ du virement à la section d'investissement et une diminution de 140 100 € de l'emprunt d'équilibre, qui s'élève ainsi à 33 290 643,91 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses réelles	- 10 000,00 €	Recettes réelles	- €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	- 95 000,00 €	Chapitre 70 - Produits des services	- €
Chapitre 012 - Charges de personnel	- €	Chapitre 74 - Dotations et participations	- €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	- €	Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	- €
Chapitre 66 - Charges financières	85 000,00 €	Chapitre 77 - Produits exceptionnels	- €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	- €	Chapitre 78 - Reprise sur amortissements et provisions	- €
Chapitre 68 - Provisions	- €	002 Résultat d'exploitation reporté	- €
Dépenses d'ordre	- €	Recettes d'ordre	- €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre (transfert entre section	- €	Chapitre 042 - Opérations d'ordre (transfert entre sectio	- €
023 Virement à la section d'investissement	10 000,00 €		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	- €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	- €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses réelles	- 130 100,00 €	Recettes réelles	- 140 100,00 €
Compte 1068 pour apurement 1069	- €	Chapitre 10 - Immobilisations corporelles	- €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	46 000,00 €	Chapitre 13 - Subventions d'investissement	- €
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	- €		
<i>dont partenariats ZEC</i>		Chapitre 16 - Emprunts (emprunt d'équilibre)	- 140 100,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	869 000,00 €	Chapitre 024 - Produits de cession d'immobilisation	- €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	- 1 190 000,00 €		
Chapitre 26 - participations et créances rattachées à des participations	144 900,00 €		
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	- €		
001 Solde d'exécution de la section d'invnt reporté	- €	Recettes d'ordre	- €
Dépenses d'ordre	- €	Chapitre 040 - Opérations de transfert entre sections	- €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	- €	Chapitre 041 Opérations patrimoniales	- €
Chapitre 040 - Opérations de transfert entre sections	- €	021 Virement de la section de fonctionnement	10 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	- 130 100,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	- 130 100,00 €
TOTAL DECISION MODIFICATIVE N°1 2023	- 130 100,00 €		

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

VU l'article L1612-11 du code général des collectivités locales ;

VU l'instruction budgétaire comptable M52 ;

VU la délibération n°2022-74/CS du 8 décembre 2022 du comité syndical approuvant le budget primitif de l'EPTB Seine Grands Lacs pour l'exercice 2023 ;

VU la délibération n° 2023-25/CS du 5 juin 2023 approuvant le budget supplémentaire pour l'exercice 2023 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster les prévisions budgétaires 2023 ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : Le budget est voté par nature pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Article 2 : Conformément aux états annexés à la présente délibération, la décision modificative n°1 de l'Établissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs pour l'exercice 2023 est approuvé et arrêté comme suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : **25 170 965,78 €**
- SECTION D'INVESTISSEMENT : **78 655 045,30 €**

Article 3 : Pour les sections de fonctionnement et d'investissement, **le niveau de vote est le chapitre.**

Le Président,



Patrick OLLIER

Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison

Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr

PROJET DM 1 2023 EPTB SEINE GRANDS LACS

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses réelles	15 661 995,00 €	Recettes réelles	25 140 965,78 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	5 489 300,00 €	Chapitre 70 - Produits des services	10 553 500,00 €
<i>dont dépenses Bassée</i>		<i>dont redevance soutien d'étiage</i>	10 190 000,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	8 775 195,00 €	Chapitre 74 - Dotations et participations	11 552 314,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	435 500,00 €	<i>dont contributions des membres</i>	10 672 314,00 €
<i>dont partenariats ZEC</i>		Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	103 500,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	650 000,00 €	Chapitre 77 - Produits exceptionnels	43 000,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	12 000,00 €	Chapitre 78 - Reprise sur amortissements et provisions	- €
Chapitre 68 - Provisions	300 000,00 €	002 Résultat d'exploitation reporté	2 888 651,78 €
Dépenses d'ordre	1 800 000,00 €	Recettes d'ordre	30 000,00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre (transfert entre sections)	1 800 000,00 €	Chapitre 042 - Opérations d'ordre (transfert entre sections)	30 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	7 708 970,78 €		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	25 170 965,78 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	25 170 965,78 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses réelles	78 464 045,30 €	Recettes réelles	68 985 074,52 €
Compte 1068 pour apurement 1069	214,69 €	Chapitre 10 - Immobilisations corporelles	10 530 430,61 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	6 834 500,00 €	<i>dont 1068</i>	6 530 430,61 €
<i>dont études Bassée</i>	2 000 500,00 €	<i>dont FCTVA</i>	4 000 000,00 €
<i>dont études ouvrages</i>	1 119 000,00 €	Chapitre 13 - Subventions d'investissement	25 100 000,00 €
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	605 000,00 €	<i>dont subventions travaux Bassée</i>	21 400 000,00 €
<i>dont partenariats ZEC</i>	600 000,00 €	Chapitre 16 - Emprunts (emprunt d'équilibre)	33 229 643,91 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	6 130 000,00 €	Chapitre 024 - Produits de cession d'immobilisation	125 000,00 €
<i>dont foncier Bassée</i>	1 600 000,00 €		
<i>dont travaux ouvrages</i>	3 575 000,00 €		
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	56 589 000,00 €		
<i>dont travaux Bassée</i>	51 500 000,00 €		
<i>dont travaux ouvrages</i>	6 949 000,00 €		
Chapitre 26 - participations et créances rattachées à des participations	144 900,00 €		
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 630 000,00 €		
001 Solde d'exécution de la section d'invst reporté	6 530 430,61 €	Recettes d'ordre	1 900 000,00 €
Dépenses d'ordre	130 000,00 €	Chapitre 040 - Opérations de transfert entre sections	1 800 000,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	100 000,00 €	Chapitre 041 Opérations patrimoniales	100 000,00 €
Chapitre 040 - Opérations de transfert entre sections	30 000,00 €	021 Virement de la section de fonctionnement	7 708 970,78 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	78 594 045,30 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	78 594 045,30 €

2023-42/CS - Budget 2023 : décision modificative n°1

TOTAL DECISION MODIFICATIVE N°1 2023	103 765 011,08 €
---	-------------------------